**COMMON MARKET FOR EASTERN AND**

**SOUTHERN AFRICA**

**MERCADO COMUM PARA**

**AFRICA ORIENTAL E**

**AUSTRALE**

**Tel : +260 122 9725/32**

**Fax : +260 122 7318**

**Email : secgen@comesa.int**

**Web : http://www.comesa.int**



**COMESA Centre**

**Ben Bella Road**

**P O Box 30051**

**LUSAKA 10101**

 **Zambia**

**MARCHE COMMUN DE**

**L’AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE**

**Appel à communications pour le 10e Forum annuel de recherche du COMESA**

**Cotexte**

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est composé de 21 [[1]](#footnote-1)États membres qui se sont réunis dans le but de promouvoir l'intégration régionale par le commerce et le développement des ressources naturelles et humaines pour le bénéfice mutuel de tous les habitants de la région. Le COMESA a été initialement créé en 1981 en tant que Zone des échanges préférentielle pour l'Afrique orientale et australe (ZEP), dans le cadre du Plan d'action de Lagos de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Acte final de Lagos. La ZEP a été créée pour tirer parti d'un marché de plus grande taille, pour partager le patrimoine et le destin communs de la région et pour permettre une plus grande coopération sociale et économique. La ZEP a été transformée en COMESA en 1994. Le COMESA est l'une des huit communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine (COMESA, 2018).

La Zone de libre-échange du COMESA a été lancée le 31 octobre 2000 après une période de seize ans de libéralisation progressive des échanges par la réduction des tarifs intra-COMESA (COMESA, 2018). En décembre 2022, 16 pays participaient à la ZLE. Les cinq autres États membres, à savoir : Éthiopie, Érythrée, Eswatini, République démocratique du Congo et Somalie, se trouvaient à des niveaux différents concernant leur participation à la ZLE. Les règles d'origine du COMESA sont utilisées pour déterminer si les marchandises produites dans la région COMESA sont éligibles au traitement préférentiel dans le cadre de la ZLE (COMESA, 2018).

Les exportations intra-COMESA sont passées de 1,5 milliard USD en 2000 à 12,8 milliards USD en 2021 (COMSTAT, 2022). Malgré l'augmentation phénoménale, les exportations intra-COMESA représentent environ 8 % des exportations mondiales. De plus, le COMESA a un potentiel d'exportation intracommunautaire de 101,1 milliards USD selon les statistiques de 2019. Certaines des contraintes qui entravent l'exploitation du potentiel d'exportation comprennent les faibles capacités de production, la mauvaise connectivité des infrastructures, les coûts de transport élevés, la mise en œuvre non/lente de l'accord de libre-échange du COMESA, les barrières non tarifaires et le commerce de produits similaires (COMESA, 2021).

En outre, les exportations intra-COMESA excluent principalement le petit commerce transfrontalier (PCTF) qui est estimé à environ 40 % du commerce total. Pour faciliter le PCTF, le COMESA a lancé le régime commercial simplifié (Récos) en 2010. Les objectifs du Récos sont notamment de permettre aux petits commerçants de bénéficier du régime de libre-échange du COMESA, de rendre officiel le commerce transfrontalier informel et de simplifier le commerce et les douanes (et des questions liées à l’immigration) pour les petits commerçants. Le Récos est basé sur trois éléments : la liste commune des produits éligibles (convenu bilatéralement) entre deux pays voisins, le document douanier simplifié et le montant seuil de 2 000 USD pour les produits originaires. Le Récos est mis en œuvre dans 8 des 21 États membres du COMESA. La numérisation du commerce peut uniformiser les règles du jeu, en promouvant des processus rentables et transparents qui réduisent les coûts des activités transfrontalières pour les petits commerçants et les commerçants informels.

La dépendance vis-à-vis des produits de base reste un défi typique conduisant au commerce de produits similaires dans la région. Environ 65% des pays en développement dépendent des produits de base (CNUCED, 2019). Un pays est dépendant des produits de base s'il tire au moins 60 % de ses revenus d'exportation de marchandises du secteur des produits de base (CNUCED, 2021). Douze des dix-sept États membres du COMESA couverts dans le Rapport sur les produits de base et le développement, 2021 dépendent des produits de base. Selon la CNUCED, 2021, les nouvelles technologies sont essentielles pour la mise à niveau technologique des secteurs de produits traditionnels dans les pays dépendants des produits de base ainsi que la diversification dans d'autres secteurs. L'intégration régionale crée des marchés plus vastes qui attirent davantage d'investissements directs étrangers qui fournissent un canal pour la transmission de la technologie, elle favorise également les augmentations de productivité grâce à une meilleure allocation des ressources productives.

Le commerce stimule la croissance qui est essentielle pour éliminer l'extrême pauvreté. Cependant, compte tenu des structures de production existantes, cette croissance peut également entraîner une augmentation des émissions (Brenton & Chemtai (2021). Le changement climatique peut avoir un impact négatif sur le commerce en perturbant les chaînes de distribution et d'approvisionnement et en augmentant les coûts commerciaux. Selon (Brenton & Chemtai, 2001), « le commerce est également un élément central de la solution au changement climatique en raison de sa capacité à renforcer les efforts d'atténuation et d'adaptation, le commerce déplace la production vers des zones dotées de techniques de production plus propres, le commerce favorise la diffusion des biens et services environnementaux nécessaires à la transition vers une production à faible émission de carbone et le commerce fournit des biens et des services essentiels qui sont vitaux dans les périodes de reprise après des phénomènes météorologiques extrêmes ». Le Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie-Pacifique 2021 souligne l'importance de rendre le commerce et l'investissement internationaux intelligents face au climat.

La production, la consommation et l'élimination non durables des ressources mondiales sont les principales causes de la triple menace que sont la pollution, le changement climatique et la perte de biodiversité. Une transition vers une économie circulaire inclusive est essentielle pour aider à relever ces défis (Barrie et al, 2022). Selon l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement *(the United States Environmental Protection Agency*), une économie circulaire maintient les matériaux, les produits et les services en circulation aussi longtemps que possible. Il réduit l'utilisation de matériaux, redéfinit les matériaux, les produits et les services pour qu'ils consomment moins de ressources et récupère les déchets en tant que ressource pour fabriquer de nouveaux matériaux et produits. Le commerce circulaire est important pour faciliter la redistribution efficace des matériaux, biens et services nécessaires pour rendre les activités circulaires économiques, notamment en réduisant l'exposition et l'impact des chocs de la chaîne d'approvisionnement (Barrie et al, 2022).

Le COMESA organise des forums de recherche annuels pour débattre de diverses questions d'actualité sur l'intégration depuis 2014. Le forum rassemble diverses parties prenantes, notamment des décideurs, des universitaires, des groupes de réflexion, le secteur privé et de jeunes professionnels. Les articles de recherche retenus sont publiés dans la publication phare du COMESA *« Principaux enjeux de l'intégration régionale ».*

**Objectif de l'appel à communications**

L'objectif de cet appel est de solliciter des documents de recherche empiriques et/ou axés sur les politiques pour aborder les questions pertinentes au programme d’intégration régionale dans le contexte des programmes mis en œuvre et des expériences passées de libéralisation tarifaire et de facilitation des échanges. Les articles sélectionnés seront présentés lors du 10e Forum annuel de recherche du COMESA prévu en septembre 2023.

**Thème de recherche**

Le COMESA lance donc un appel à communications sous le thème : « **30 ans d'intégration régionale du COMESA : Rétrospective et Perspectives »**

Sous-thèmes :

1. Le rôle de la Zone de libre-échange (ZLE) du COMESA dans la promotion de l'efficacité commerciale ;
2. La production à valeur ajoutée et les liens commerciaux au sein du COMESA ;
3. Le lien entre le commerce, la politique commerciale et l'adaptabilité aux changements climatiques ;
4. Le transport (routier/ferroviaire/aérien/maritime) et le commerce intra- COMESA ;
5. La numérisation et les petites entreprises/petit commerce transfrontalier au sein du COMESA ; et
6. Les tendances émergentes de l'économie circulaire au sein du COMESA.

**Structure proposée**

Il est attendu que chaque document contienne la structure suivante :

**Titre de l'étude** : questions d'actualité tirées des sous-domaines thématiques dans le contexte des **30 ans d'intégration régionale du COMESA : Rétrospective et perspectives**

**Contexte :** Le contexte de la recherche soulignant les questions qui nécessitent une enquête, les lacunes existantes dans les connaissances que le document de recherche tente de combler, en énonçant clairement le problème/la question faisant l'objet de l'enquête ;

**Objectif(s) :** Un énoncé clair de l'objectif ou des objectifs spécifiques de la recherche, des questions abordées ou à aborder. Les questions ou hypothèses de recherche auxquelles le document tente de répondre ;

**Connaissances existantes :** une revue de la littérature pertinente (théorique et empirique), sur la question de la recherche, y compris l'approche méthodologique, la portée, les paramètres et les résultats, entre autres.

**Méthodologie :** une description de la méthodologie de recherche, y compris des outils économétriques et/ou d'enquête, le cas échéant, une discussion sur la technique d'estimation, le type et les sources de données, ainsi que les outils et méthodes d'analyse de données utilisés et, le cas échéant, la stratégie de collecte de données ;

**Résultats/Conclusions :** une discussion succincte des résultats de la recherche et comment ils se comparent aux résultats d'études similaires ; et

**Implications politiques :** une discussion détaillée des implications politiques émanant des résultats de l'étude, qui doit être claire et pratique

**L'appel**

Le COMESA invite maintenant les chercheurs à soumettre des résumés détaillés sous les différents sous-thèmes. Les résumés et les articles seront examinés et les auteurs retenus seront invités à faire des présentations lors du 10e Forum annuel de recherche du COMESA prévu pour septembre 2023. Les articles sélectionnés seront examinés par des pairs et considérés pour publication dans la publication phare du COMESA « Questions clés de l'intégration régionale », Volume XII.

**Échéances importantes**

Soumission des résumés détaillés : 15 mars 202 3

Soumission des projets de communication : 30 mai 202 3

Soumission des articles finaux : 10 juillet 2023

**Politique éditoriale**

Les articles doivent être rédigés et présentés conformément à la politique éditoriale du COMESA et ne doivent pas dépasser 10 000 mots.

**Soumission**

Veuillez soumettre les résumés détaillés et les projets d'articles sous forme électronique MS WORD au Dr Christopher Onyango : Conyango@comesa.int et Jane Kibiru : Jkibiru@comesa.int, avec copie à Ekandeo@comesa.int.

1. Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. [↑](#footnote-ref-1)